

Saint-Nazaire, le 21 juin 2021



A

Monsieur SAMZUN David

Maire de la Ville de Saint-Nazaire

Président de la CARENE

Objet : préavis de grève à la mairie de Saint-Nazaire et à la CARENE

Monsieur le Maire/Président,

Vu la libre administration des collectivités consacrée par la Constitution,

Vu qu'aucune sanction n'est prévue dans la loi du 6 août 2019 pour les collectivités qui n'appliqueraient pas les dispositions de l'article 47,

Vu l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 qui autorise les autorités administratives et territoriales à conclure et signer des accords portant sur le temps de travail,

Vu que la Cour des comptes estime que le passage des collectivités territoriales aux 1607 heures engendrera la suppression de 57 000 postes de fonctionnaires territoriaux,

Le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Nazaire et de la CARENE dépose un préavis de grève à l'attention du personnel de la mairie de Saint-Nazaire et de la CARENE de 0 à 24h00 pour la journée du 30 juin.

Avec les agents, nous portons les revendications suivantes :

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien des 29 jours de congé annuel ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires à l'amélioration des conditions de travail

Nous vous adressons, Monsieur Le Maire/Président, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général,
POUESSEL Fabien